

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6421

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 6 c) du *Règlement général 7* de l'Université du Québec : « Organisation administrative de l'Université du Québec »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU la confirmation des calculs définitifs des subventions attribuées par le MEES à l'Université, pour l'exercice 2018-2019, reçue le 24 juillet 2019;

ATTENDU l'article 93 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais qui établit les pouvoirs du comité d'audit externe;

ATTENDU le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'audit externe suite à sa rencontre et ses discussions avec l'auditeur indépendant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2019;

D'APPROUVER les virements interfonds tel que présentés à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2019;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6422

concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6.3 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année universitaire 2018-2019 « Rapport financier annuel (SIFU) »;

ATTENDU la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour les huit premières pages du SIFU, étant donné que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale;

ATTENDU que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le MEES;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2018-2019;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les huit premières pages dudit Rapport.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6423

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Martine Leclerc

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Martine Leclerc est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de madame Martine Leclerc à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 27 août 2003;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Martine Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6424

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Martine Mayrand Leclerc

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Martine Mayrand Leclerc est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de madame Martine Mayrand Leclerc à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 1^{er} juin 2002;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Martine Mayrand Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6425

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Guilhème Pérodeau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Guilhème Pérodeau est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de madame Guilhème Pérodeau à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 1^{er} juin 1991;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Guilhème Pérodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6426

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Rancourt

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Francine Rancourt est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de madame Francine Rancourt à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 4 juillet 1988;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Rancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6427

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie Robert

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Marie Robert est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de madame Marie Robert à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 1^{er} juin 2004;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6428

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Martin Robitaille

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Martin Robitaille est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de monsieur Martin Robitaille à la communauté universitaire, à titre de professeur, depuis le 1^{er} juillet 2001;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Martin Robitaille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6429

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marek B. Zaremba

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Marek B. Zaremba est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de monsieur Marek B. Zaremba à la communauté universitaire, à titre de professeur, depuis le 1^{er} juin 1985;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marek B. Zaremba.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6430

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Chénier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Lucie Chénier est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la contribution de madame Lucie Chénier à la communauté universitaire, à titre d'agente de recherche, depuis le 4 février 1980;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Chénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6431

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie Hamelin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Marie Hamelin est à la retraite depuis le 1^{er} août 2019;

ATTENDU la contribution de madame Marie Hamelin à la communauté universitaire, à titre de technicienne en administration – gestion départementale, depuis le 13 avril 1992;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie Hamelin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6432

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Line Lespérance

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Line Lespérance est à la retraite depuis le 1^{er} août 2019;

ATTENDU la contribution de madame Line Lespérance à la communauté universitaire, à titre de technicienne – responsable de la paie et des avantages sociaux, depuis le 4 février 1991;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Line Lespérance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6433

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Moquin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Ginette Moquin est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU la contribution de madame Ginette Moquin à la communauté universitaire, à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études, depuis le 1^{er} septembre 2009;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Moquin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6434

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Murielle Séguin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Murielle Séguin est à la retraite depuis le 1^{er} août 2019;

ATTENDU la contribution de madame Murielle Séguin à la communauté universitaire, à titre de technicienne en aménagement des terrains et bâtiments, depuis le 8 juin 1987;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Murielle Séguin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6435

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Villeneuve

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Francine Villeneuve est à la retraite depuis le 1^{er} août 2019;

ATTENDU la contribution de madame Francine Villeneuve à la communauté universitaire, à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études, depuis le 28 novembre 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6436

concernant la modification de la dénomination du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et du Décanat de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de reconnaître pleinement la valeur de la création comme processus de recherche;

ATTENDU le *Règlement des études de cycles supérieurs* qui intègre le concept de « recherche création »;

ATTENDU la résolution du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU la recommandation de la commission des études (résolution 360-CE-2885);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la dénomination du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et du Décanat de la recherche comme suit :

- Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (acronyme : VRERC);
- Décanat de la recherche et de la création (acronyme : DRC);

DE DÉCLARER que la dénomination de Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et de Décanat de la recherche soit remplacée partout dans les règlements, politiques, codes, directives, procédures, conventions collectives ou autres documents de même nature par la nouvelle dénomination de Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (acronyme : VRERC) et de Décanat de la recherche et de la création (acronyme : DRC);

DE RENDRE cette modification effective immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6437

concernant la modification de la dénomination du Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO de poursuivre son internationalisation de manière efficiente;

ATTENDU la recommandation de la commission des études (résolution 360-CE-2886);

ATTENDU les explications de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la dénomination du Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP) comme suit :

- Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation (DFCPI);

DE DÉCLARER que la dénomination de Décanat de la formation continue et des partenariats soit remplacée partout dans les règlements, politiques, codes, directives, procédures, conventions collectives ou autres documents de même nature par la nouvelle dénomination de Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation (acronyme : DFCPI);

DE RENDRE cette modification effective immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6438

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 360-CE-2880 de la commission des études du 5 septembre 2019;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6439

concernant le projet de création du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale (ÉTDCM)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait du procès-verbal confirmé de la 118^e réunion de la sous-commission des études (SCE), tenue le 24 octobre 2018, concernant les recommandations des membres de la SCÉ quant au projet de programme court international de deuxième cycle en démocratie, citoyenneté mondiale et éducation transformatrice (DCMET);

ATTENDU la résolution UQO-DES-209-1536, extraite du procès-verbal de la 209^e réunion de l'assemblée départementale, tenue le 22 mai 2019 et concernant l'adoption des descriptifs de cours du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale (ETDCM);

ATTENDU la résolution 101-CP2SE-MEDU-01 du comité de programme de la maîtrise, adoptée par courrier électronique, entre le 6 août 2019 et le 10 août 2019;

ATTENDU le tableau de modifications apportées au projet de programme et présenté lors de la 123^e sous-commission des études du 20 août 2019;

ATTENDU l'extrait non confirmé du procès-verbal de la 123^e sous-commission des études du 20 août 2019;

ATTENDU la résolution 123-SCE-271 concernant l'avis favorable des membres de la sous-commission des études au projet de création du projet de programme de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale (ETDCM);

ATTENDU le projet de création du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale (ETDCM);

ATTENDU la résolution 360-CE-2888 de la commission des études du 5 septembre 2019 concernant le projet de création du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale (ETDCM);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale (ETDCM);

D'APPROUVER l'ouverture du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale, selon un régime d'études à temps partiel, avec admission aux trimestres d'automne, au campus de Gatineau, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6440

concernant la nomination des membres au comité d'audit externe pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 81 et 93 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU que les membres des comités sont normalement nommés lors de la première séance du conseil d'administration en septembre;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les membres du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020, soit :

- Madame Céline Auclair
- Madame Diane Godmaire
- Madame Najat Kamal
- Monsieur Michel Merleau

DE NOMMER le président du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020, soit :

- Monsieur Michel Merleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6441

concernant la nomination d'un étudiant au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement un poste étudiant à pourvoir au sein du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 102 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiant* (L.R.Q., c. A -301);

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 20 juin 2019;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Vincent Bourgon à titre de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 23 septembre 2019 au 22 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6442

concernant la nomination d'étudiants à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement un poste vacant pour les représentants étudiants à pourvoir au sein de la commission des études;

ATTENDU que le mandat de madame Émilie Robitaille est échu depuis le 26 septembre 2019;

ATTENDU l'article 41 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 3.1.1 du *Règlement général I* : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 102.4 du *Règlement général* et l'article 4.3 du *Règlement des procédures de désignations ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A -301);

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des étudiants le 2 mai 2019;

ATTENDU les désignations faites par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 20 juin 2019;

ATTENDU que les étudiants proposés par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Joël Eric Olinga Mebada, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Jean-François Racine et madame Desseko Grace Emmanuella Tiahou à titre de membres étudiants de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 24 septembre 2019 au 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6443

concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 20 juin 2019;

ATTENDU que l'étudiante proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU la désignation faite par le SPUQO-CSN;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Bindè Cynthia N'Guetta, à titre de membre étudiante au cycle supérieur, et madame Jessica Riel, à titre de représentante des professeurs, au comité de santé, sécurité et prévention, et ce, pour un mandat débutant le 23 septembre 2019 et se terminant le 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6444

concernant la nomination d'une membre au comité de protection des animaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 376-CA-5721 du conseil d'administration du 16 juin 2014 adoptant la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*;

ATTENDU la composition du comité de protection des animaux (CPA), telle que stipulée à la Politique;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué auprès des étudiants par le secrétaire général le 2 mai 2019;

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 20 juin 2019;

ATTENDU que l'étudiant proposé est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Joël Eric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Catherine Racine Dupuis à titre de représentante des étudiants, proposée par l'Association générale des étudiants au comité de protection des animaux, pour un mandat débutant le 24 septembre 2019 et se terminant le 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6445

concernant la nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs entre le 7 août 2019 et le 6 septembre 2019, pour la nomination de personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU les formulaires de mise en candidature reçus au Secrétariat général;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chrystine Loriaux, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les deux (2) professeures suivantes au comité d'éthique de la recherche, soit mesdames Evy Nazon et Chantal Verdon, à titre de membres connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 24 septembre 2019 au 23 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6446

concernant la nomination de membres au comité institutionnel de développement durable

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption de la *Politique de développement durable* le 17 juin 2019;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général le 7 août 2019, le rappel effectué le 3 septembre 2019 et les candidatures reçues;

ATTENDU les recommandations des associations et syndicats de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes pour un mandat débutant le 24 septembre 2019 et se terminant au plus tard le 23 septembre 2021 :

- Monsieur Mohammed Bougataya à titre de personne chargée de cours;
- Madame Dominique Laflamme à titre de membre du personnel professionnel;
- Madame Isabelle Lambert à titre de membre du personnel administratif;
- Madame Nancy Beaulieu à titre de substitut du membre du personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6447

concernant la nomination de membres au comité permanent sur les violences à caractère sexuel

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption, le 3 décembre 2018, de la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU les désignations de l'Association générale des étudiants du 29 août 2019;

ATTENDU la recommandation du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Joël Eric Olinga Mebada, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité permanent sur les violences à caractère sexuel pour un mandat débutant le 24 septembre 2019 et se terminant au plus tard le 23 septembre 2021, soit mesdames Faridath Assoundo et Mireille S.B. Tchola Koto Sounon à titre d'étudiantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6448

concernant la nomination d'une membre au comité d'examen

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption, le 3 décembre 2018, de la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU l'appel de candidatures du 7 août 2019 et le rappel effectué le 3 septembre 2019 par le secrétaire général;

ATTENDU la désignation du 30 août 2019 par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;

ATTENDU la recommandation du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Martine Tremblay, chargée de cours, à titre de membre du comité d'examen pour un mandat débutant le 24 septembre 2019 et se terminant au plus tard le 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 419-CA-6449

concernant l'analyse de l'effectif étudiant

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-neuvième réunion tenue le lundi 23 septembre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les baisses récurrentes de l'effectif étudiant observées aux campus de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) au cours des dernières années;

ATTENDU l'importance de pousser plus avant l'analyse des causes à l'origine de ces diminutions afin de mettre en œuvre des solutions optimales pour les contrer;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER l'administration de l'UQO pour produire et déposer au conseil d'administration, au plus tard le 31 mars 2020, une analyse globale de la diminution de l'effectif étudiant de l'UQO des dernières années en Outaouais et dans les Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général